

Commissariat à la magistrature fédérale Canada

2011-2012

Rapport ministériel sur le rendement

A handwritten signature in black ink, reading "Rob Nicholson". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath it.

L'honorable R.D. Nicholson, C. P., c. r., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Table des matières

Message du commissaire	5
<i>SECTION I – SURVOL DE L'ORGANISATION</i>	6
Raison d'être	7
Responsabilités	7
Résultat stratégique	7
Architecture des activités de programme	8
Priorités organisationnelles	9
Analyse du risque	10
Sommaire du rendement	12
Profil des dépenses	15
Budget des dépenses par crédit voté	15
<i>SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE</i>	16
Résultat stratégique	17
Activités de programme par résultat stratégique	17
Paievements en application de la <i>Loi sur les juges</i>	17
Conseil canadien de la magistrature	19
Commissariat à la magistrature fédérale Canada	20
Services internes	23
<i>SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</i>	25
Aperçu financier	26
États financiers	26
Liste des tableaux supplémentaires	26
<i>SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT</i>	28
Coordonnées de la personne-ressource de l'organisation	29
Renseignements additionnels	29

Message du commissaire

En tant que commissaire à la magistrature fédérale, je suis heureux de présenter le Rapport ministériel sur le rendement du commissariat pour 2011-2012. Le Commissariat à la magistrature fédérale a été créé en 1978 en vertu de la *Loi sur les juges* afin d'apporter un soutien et de fournir des services à la magistrature fédérale. Une magistrature indépendante et efficace est essentielle à notre système de justice. Ainsi, je suis fier du rôle que le commissariat joue pour appuyer cet objectif.

Durant l'année qui vient de s'écouler, le commissariat a continué à fournir des services de haute qualité à plus de 1 100 juges de nomination fédérale, ainsi qu'à plus de 800 pensionnés. Nous avons fourni un soutien et des services administratifs au Conseil canadien de la magistrature et à ses comités. À la demande du ministre de la Justice, nous avons fourni des services de soutien à la Commission d'examen de la rémunération des juges et nous avons apporté un soutien administratif au processus de nominations à la magistrature et au processus de nomination des juges de la Cour suprême du Canada.

Les pages qui suivent décrivent les activités entreprises en 2011-2012 dans la poursuite de notre mandat et les mesures que nous avons prises pour améliorer et rehausser les services que nous offrons. Celles-ci incluent des mises à niveau et des améliorations à nos systèmes de technologie et de gestion de l'information, ainsi qu'aux plans d'activités intégrés et aux plans de gestion de la main-d'œuvre.

En conclusion, je tiens à remercier tous nos employés pour leur excellent travail durant l'année. Notre succès dépend de leur dévouement et de leur professionnalisme.



William A. Brooks
Commissaire

SECTION I – SURVOL DE L’ORGANISATION

Raison d'être

Le Commissariat à la magistrature fédérale (CMF) se considère comme un fournisseur exclusif de services à la magistrature canadienne, réputé pour son efficacité, sa saine gestion et son climat de travail exemplaire.

Énoncé de mission

Promouvoir l'indépendance de la magistrature fédérale afin de maintenir la confiance des Canadiens et Canadiennes dans le système judiciaire.

Responsabilités

L'article 73 de la *Loi sur les juges* prévoit la création du poste de commissaire à la magistrature fédérale dont le titulaire a le rang et le statut d'administrateur général de ministère. L'article 74 précise les attributions du commissaire.

Le commissariat :

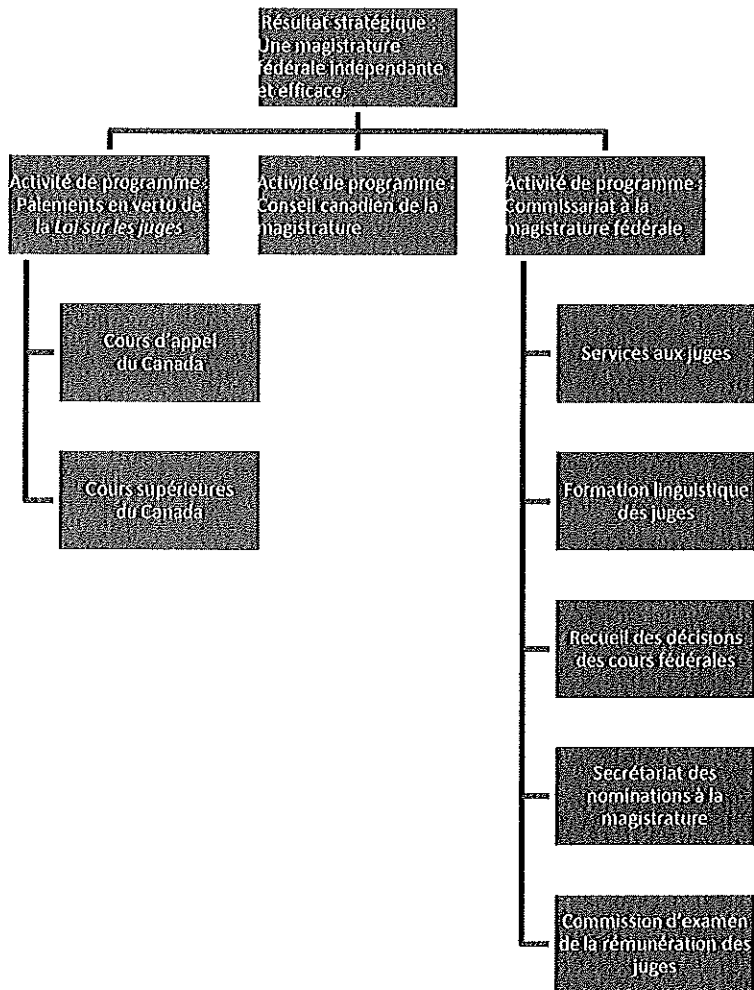
- applique la partie I de la *Loi sur les juges* en assurant aux juges de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour canadienne de l'impôt et des cours supérieures provinciales et territoriales le versement d'un salaire, le traitement des indemnités et une pension en conformité avec la *Loi sur les juges*;
- prépare les présentations budgétaires et fournit des services administratifs au Conseil canadien de la magistrature;
- accomplit les missions que le ministre de la Justice lui confie, dans le cadre de sa compétence, pour la bonne administration du système judiciaire au Canada, y compris l'activité du Secrétariat des nominations à la magistrature, la publication des Recueils des décisions des cours fédérales, la prestation de programmes de formation linguistique des juges et la coordination des activités de coopération internationale judiciaires.

Résultat stratégique

Le CMF vise à fournir des services de qualité supérieure à la magistrature canadienne afin de soutenir et de promouvoir l'indépendance judiciaire. À cet égard, le CMF contribue au résultat stratégique suivant :

Une magistrature fédérale indépendante et efficace.

Architecture des activités de programme



Priorités organisationnelles

	Type	Liens au résultat stratégique (R.S.)
<p><u>Services aux clients</u> – En fournissant des services de soutien administratif aux juges de nomination fédérale, le CMF permet aux juges d’exécuter pleinement leurs fonctions judiciaires. En écoutant ses clients et en suivant le contexte judiciaire, le CMF relève les besoins actuels et futurs des juges et y adapte efficacement les ressources et les activités. Dans le dernier exercice, a été entreprise l’initiative clé de l’amélioration du système d’évaluation du rendement en vue de la collecte et de la communication du rendement opérationnel (activité de programme). Le sondage sur la satisfaction de la clientèle a été mené en vue de l’évaluation de l’atteinte du résultat stratégique de même que de niveaux de satisfaction des clients à l’égard des services. Des occasions d’amélioration et des leçons apprises ont été relevées.</p> <p>Le CMF publie également le <i>Recueil des décisions des cours fédérales</i>, le compte rendu officiel des décisions rendues par la Cour fédérale et la Cour d’appel fédérale, ce qui contribue à promouvoir une meilleure administration de la justice dans l’intérêt de tous les Canadiens. Au cours de l’année, un certain nombre d’améliorations ont été apportées au processus de publication afin d’accroître la productivité, l’efficacité et l’efficacité des opérations et des services.</p>	Courante	R.S. Une magistrature indépendante et efficace est garantie au moyen de l’amélioration continue de la prestation des services en réponse aux besoins des clients.
<p><u>Planification intégrée et communication</u> – Le CMF a élaboré un plan intégré de gestion du fonctionnement et de la main-d’œuvre qui permet un système officiel d’élaboration de politiques intégrée, de planification et de gestion du rendement qui intègre la planification des ressources humaines. Dans le dernier exercice, des plans ont été élaborés, mis en œuvre et suivis pour garantir l’opportunité des dépenses.</p>	Courante	R.S. Une magistrature indépendante et efficace est garantie au moyen d’une gouvernance efficace de la prestation des services.
<p><u>Gestion et systèmes d’information</u> – L’entretien et la modernisation de l’infrastructure du CMF, et la gestion efficace de l’information constituent une priorité élevée. Au cours du dernier exercice, le CMF a achevé d’importants projets en TI pour la mise à niveau d’un accès Internet sécurisé. Notre site Web Internet est maintenant conforme à la Normalisation des sites Internet (NSIv2). Les principaux systèmes opérationnels internes, le système d’information sur les ressources humaines (SIRH) et le système des finances (Freebalance), ainsi que le courrier électronique et le contexte de collaboration des juges ont été mis à niveau avec succès. Étant donné que le principal système d’information de gestion (Phoenix) date de plus de 15 ans et est fondé sur une application non commerciale, le CMF a assuré la poursuite de sa disponibilité et a fait des préparatifs pour la migration future du système à MS Windows et à la plateforme SQL.</p>	Courante	R.S. Une magistrature indépendante et efficace est garantie au moyen d’une « épine dorsale » de systèmes efficaces.
<p><u>Sécurité</u> – L’objectif de l’initiative de sécurité consiste à créer un point de référence unique pour tous les aspects de la sécurité, dont la sécurité matérielle des clients, employés, visiteurs, installations, données, renseignements et systèmes du CMF. Lors du dernier exercice, d’importants projets de sécurité ont été réalisés en TI comme la mise en œuvre du système de gestion de correction de logiciels et le système réseau de prévention des intrusions.</p>	Courante	R.S. Une magistrature indépendante et efficace est garantie au moyen de la protection des renseignements et des installations du client.

Analyse du risque

Le contexte du CMF est complexe en raison notamment de la petite taille de l'organisation, de l'éventail des services qu'il fournit (rémunération, avantages sociaux, formation linguistique, etc.) et du grand nombre de clients desservis. Le CMF est aussi l'une des seules organisations au sein du gouvernement chargée de la tâche délicate de communiquer régulièrement avec les trois organes de gouvernement : l'organe législatif pour les changements de la *Loi sur les juges*; l'organe judiciaire pour un vaste éventail de services; et l'organe exécutif à l'égard des exigences de gestion et des organismes centraux.

Ne comptant que quelque 67 employés, le CMF sert plus de 1 109 juges, 848 pensionnés et survivants, 133 membres de comités consultatifs sur les nominations à la magistrature, entre 400 et 500 candidats à la magistrature, ainsi que les Canadiens en général (y compris les membres de la magistrature et de la profession juridique) par la publication du *Recueil des décisions des cours fédérales*. Le CMF administre un budget annuel de plus de 470 millions de dollars qui couvre les traitements, indemnités et pensions des juges, leurs frais de réinstallation et de déplacement et les frais de fonctionnement du CMF (informatique, formation, services financiers, administration et autres dépenses liées). Il assure des services aux juges, notamment la formation linguistique. Il informe la communauté juridique de même que le grand public grâce à la publication du recueil officiel des décisions de la Cour fédérale et de la Cour d'appel fédérale, soit le *Recueil des décisions des cours fédérales*, faisant ainsi la promotion de l'accès à la justice et garantissant un registre permanent de ces décisions. Le CMF répond aussi aux exigences du ministre de la Justice au moyen de l'exploitation du Secrétariat des nominations à la magistrature.

Reconnaissant ce contexte, le CMF a élaboré un profil de risque et suit activement les risques externes et internes par l'entremise de son équipe de direction. Voici les risques que le CMF a gérés lors de l'exercice 2011-2012.

Risques externes – La demande de services du CMF augmente parallèlement à l'évolution démographique des clients, ce qui entraîne des demandes opérationnelles supplémentaires. Comparativement à l'exercice antérieur, il y a eu en 2011-2012 une réduction de 0,5 % du nombre de juges et une augmentation de 1,3 % du nombre de pensionnés en vertu de la *Loi sur les juges*. Les exigences se sont aussi resserrées quant à l'administration du remboursement des frais de déplacement et autres indemnités des juges de nomination fédérale, au nombre de participants au programme de formation linguistique des juges, au nombre de décisions publiées dans le *Recueil des décisions des cours fédérales* et au nombre de juges qui participent à des activités de coopération internationale. Le CMF a suivi et géré activement les risques relatifs à la gestion de la charge de travail supplémentaire pour garantir que les juges reçoivent à temps leurs salaires, leurs indemnités et leurs pensions, conformément à la Loi.

Le CMF a notamment pour rôle de fournir un soutien au Conseil canadien de la magistrature, dont la mission consiste notamment à recevoir des plaintes contre les membres de la magistrature. La complexité et le volume des plaintes augmentent constamment, de sorte que les ressources requises pour l'analyse et l'examen de ces dossiers augmentent aussi. Certaines

plaintes peuvent aussi mener à des enquêtes qui nécessitent des ressources considérables pour assurer l'équité et l'objectivité du processus.

Le CMF doit répondre aux attentes et aux exigences des organismes centraux (fonction de contrôleur, systèmes de gestion et de comptabilité, etc.) s'appliquant aux ministères de plus grande taille qui peuvent compter sur des ressources spécialisées de base en planification, en communications, en administration des ressources humaines et financières et en évaluation. Les exigences stratégiques font augmenter les demandes administratives de même que la nécessité de l'élaboration de procédures internes et de l'harmonisation de pratiques qui pourraient convenir davantage à un grand ministère qu'à un petit organisme. Le CMF compte sur une petite équipe de direction et les fonctions quotidiennes de suivi et de gestion sont exercées de façon plus informelle et directe, ce qui fournit la souplesse et l'adaptation nécessaires pour gérer efficacement le risque relativement aux processus normaux à l'appui d'une clientèle constituée de juges de nomination fédérale.

La modernisation du *Recueil des décisions des cours fédérales* pour l'adapter aux pratiques actuelles des éditeurs d'ouvrages de droit pose également des défis au CMF. Ces pratiques ont beaucoup évolué au cours de la dernière décennie. Ce processus doit être modernisé afin de permettre au CMF de suivre l'évolution des besoins du milieu judiciaire moderne et du public en général et de satisfaire au volume sans cesse croissant de décisions que rendent les cours fédérales.

Risques internes– Le CMF reconnaît exercer ses activités dans une économie mondiale dirigée par la technologie et doit satisfaire aux attentes croissantes, dont celles qu'établissent le gouvernement fédéral et le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG). Le CRG fournit une vérification très efficace par rapport à la réalité sur d'importants secteurs de risque à l'égard de la gestion et des technologies de l'information qui sont importants pour la prestation efficace des services aux juges.

Du point de vue de la gestion de l'information, le CMF risque de ne pas pouvoir suivre l'évolution des progrès technologiques. Nous avons mis à niveau avec succès l'une des principales applications, mais il reste beaucoup de travail et d'investissements à faire pour être en mesure de donner à nos clients un service efficient et productif.

Du point de vue des ressources humaines, le principal risque auquel le CMF fait face est la perte d'expertise et de mémoire institutionnelle causée par la retraite d'employés expérimentés de longue date. Comme pour la plupart des organismes gouvernementaux, la retraite à court et moyen termes de gestionnaires et de membres du personnel peut exacerber la vulnérabilité du CMF. Des plans de relève sont en voie d'être élaborés selon les besoins afin d'atténuer ce risque.

Du point de vue financier, le CMF conserve et met à jour un processus complexe de planification de la main-d'œuvre qui définit les principales initiatives et besoins de ressources. Les prévisions financières et la communication des dépenses sont suivies activement. Les juges se font rembourser les dépenses réelles et raisonnables qu'ils engagent en vertu de la *Loi sur les juges*. Ce sont leurs juges en chef qui organisent leurs horaires de travail en fonction du nombre de causes soumises aux tribunaux, de sorte que le CMF n'a aucune influence et aucun contrôle sur le processus d'établissement des horaires. Toute prévision des dépenses engagées par les juges

est fondée sur les tendances historiques, ce qui peut entraîner des écarts par rapport aux dépenses réelles.

Du point de vue opérationnel, le CMF fait face au défi et au risque de rencontrer les exigences des programmes internationaux impliquant des juges. Le CMF participe à la promotion et à la facilitation de la participation des membres de la magistrature canadienne à plusieurs projets de coopération internationale. Le CMF accueille régulièrement des délégations internationales pour leur transmettre son expertise. Par exemple, le CMF et le ministère de la Justice ont participé à un projet mixte avec le Mexique.

Durant l'année financière, le ministre de la Justice a demandé que le CMF fournisse des services de soutien administratif et de coordination du processus de nomination de deux juges pour combler des vacances à la Cour suprême du Canada.

Les membres de la Commission d'examen de la rémunération des juges ont été nommés à l'automne de 2011. La commission a tenu des audiences durant tout l'hiver et elle doit présenter son rapport final au ministre de la Justice au plus tard le 31 mai 2012. Le CMF était chargé d'apporter un soutien administratif à la commission, notamment d'assurer le fonctionnement du secrétariat de la commission et de fournir des données et des statistiques à ses membres.

Les fonds nécessaires au soutien que le CMF a apporté au processus de nomination des juges de la Cour suprême du Canada et à la Commission d'examen de la rémunération des juges ont été puisés à même les ressources financières existantes du CMF.

Sommaire du rendement

Ressources financières 2011-2012

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
462 582 895 \$	471 848 717 \$	471 183 153 \$

Au début de l'exercice 2011-2012, les dépenses prévues du CMF s'élevaient à 462,6 millions de dollars. Au moyen du Budget principal des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses et d'autres rajustements aux dépenses législatives, le CMF s'est fait attribuer 471,8 millions de dollars et les dépenses réelles se sont élevées à 471,2 millions de dollars.

Ressources humaines 2011-2012 (équivalents temps plein (ETP))

Prévues	Réelles	Écart
73	67	6

La diminution du nombre d'ETP est principalement due au départ de certains employés dont les postes ont été soit supprimés ou non-comblés et dont les fonctions ont été fusionnées ou déléguées à d'autres employés.

Résultat stratégique : Une magistrature fédérale indépendante et efficace.

Indicateurs de rendement	Cibles	Rendement 2011-2012
Magistrature indépendante – Opinion des juges sur la contribution du CMF à l'indépendance de la magistrature au moyen de la prestation de services de qualité supérieure	90 % des juges sont satisfaits de l'administration de la magistrature et croient qu'elle contribue efficacement à leur indépendance.	91 % des juges étaient satisfaits des services fournis par le CMF. De façon générale, les notes de satisfaction étaient élevées parmi tous les secteurs de service du CMF. À l'égard du résultat stratégique, 83 % des répondants au sondage ont qualifié d'excellent ou de bon le rendement du CMF dans le soutien et la promotion de l'indépendance judiciaire au moyen de services de qualité aux juges de nomination fédérale.
Magistrature efficace – Conformité aux normes de service pour la prestation efficace de services	Service à 90 % conforme aux normes établies.	Chaque service du CMF recueille des renseignements pour démontrer le rendement par rapport aux normes de prestation efficace des services. Dans l'ensemble, la cible de conformité à 90 % à ces normes a été atteinte.

Sommaire des réalisations par rapport aux priorités

Services aux clients : Le CMF a continué de fournir des niveaux élevés de service aux clients en ce qui a trait aux services essentiels comme le paiement des salaires, des indemnités et des pensions des juges. Selon un sondage sur la satisfaction de la clientèle réalisé en 2011, le niveau de satisfaction atteint 91 %. Par ailleurs, un sondage sur la satisfaction de la clientèle du *Recueil des décisions des cours fédérales*, également mené en 2011, a révélé que le *Recueil* satisfait aux besoins de ses usagers.

Planification intégrée : Dans le récent processus du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG), le CMF s'est fait attribuer une note de « forte » sous la mesure de l'Efficacité de la structure de gestion ministérielle. Cette mesure évaluait tant la planification intégrée que la structure de gouvernance de l'organisation.

Gestion et systèmes d'information : Les technologies de l'information ont été maintenues à un haut niveau de disponibilité et de qualité de fonctionnement, et diverses initiatives de mise à niveau ont été entreprises. Les travaux ont progressé, mais la récente évaluation du CRG a révélé que le CMF doit faire davantage pour mettre en œuvre une stratégie de gestion de l'information. Des experts-conseils ont été engagés pour aider à établir un plan triennal en vue de la réalisation d'une stratégie de gestion de l'information. Les priorités ont été définies et le CMF va procéder à la mise en œuvre d'une stratégie selon la disponibilité des ressources.

Sécurité : Les travaux ont progressé dans la mise à niveau de la sécurité au moyen d'améliorations aux logiciels et au système de détection des intrusions dans le réseau. Le personnel a obtenu de l'information et a été sensibilisé pendant les activités de la Semaine de sensibilisation à la sécurité. Même si le CMF se conforme entièrement à la Politique du gouvernement sur la sécurité, l'évaluation du CRG indiquait que des travaux supplémentaires étaient requis pour satisfaire aux exigences de la GSTI (Gestion de la sécurité des technologies de l'information), de sorte que ce secteur s'est fait attribuer la note de « attention requise ».

D'autres progrès ont aussi été réalisés en ce qui a trait à l'élaboration d'un projet de plan de sécurité de l'organisation.

Sommaire du rendement, à l'exclusion des Services Internes

Activité de programme	Dépenses réelles 2010-2011 (en millions de dollars)	Budget principal des dépenses 2011-2012 (en millions de dollars)	Dépenses prévues 2011-2012 (en millions de dollars)	Autorisations totales 2011-2012 (en millions de dollars)	Dépenses réelles 2011-2012 (en millions de dollars)	Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i>	429 \$	452 \$	452 \$	460 \$	460 \$	Des collectivités sécuritaires
Conseil canadien de la magistrature	2 \$	2 \$	2 \$	2 \$	2 \$	Des collectivités sécuritaires
Commissariat à la magistrature fédérale	8 \$	8 \$	8 \$	9 \$	8 \$	Un monde sécuritaire grâce à la coopération internationale
Total des dépenses prévues	439 \$	462 \$	462 \$	471 \$	470 \$	

Sommaire du rendement des Services Internes

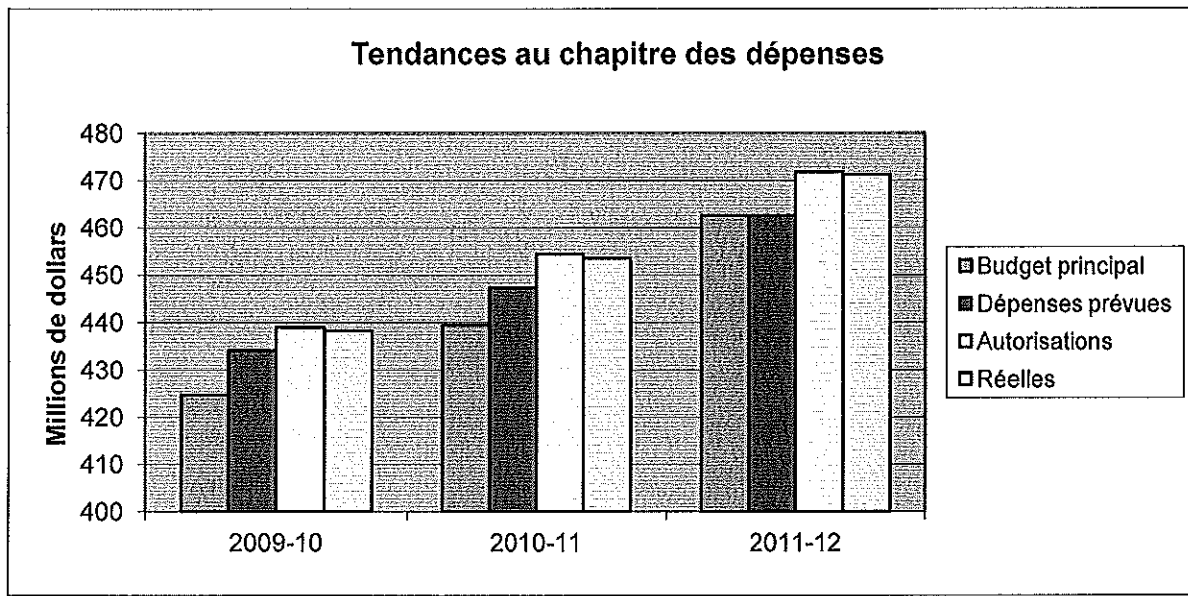
Activité de programme	Dépenses réelles 2010-2011 (en millions de dollars)	Budget principal des dépenses 2011-2012 (en millions de dollars)	Dépenses prévues 2011-2012 (en millions de dollars)	Total des autorisations 2011-2012 (en millions de dollars)	Dépenses réelles 2011-2012 (en millions de dollars)	Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada
Services Internes	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$	

En 2011-2012, le Commissariat à la magistrature fédérale a examiné les effets environnementaux des initiatives assujetties à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes. Dans le cadre du processus d'évaluation environnementale stratégique, il a été constaté que les initiatives de l'organisation ont eu des

effets environnementaux positifs sur les objectifs et les cibles du Thème IV : Réduire l’empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement.

L’environnement de serveurs virtuels existant a permis de répondre aux besoins de capacité accrue pour soutenir les nouvelles applications et les nouveaux services d’infotechnologie sans avoir à recourir à des serveurs matériels additionnels, évitant ainsi les conséquences environnementales négatives qui en auraient découlé.

Profil des dépenses



Le total des dépenses pour l’organisme indique, au cours de la période de planification, une augmentation continue qui découle d’une disposition de la *Loi sur les juges* qui permet l’augmentation annuelle des salaires des juges en fonction de l’indice de l’ensemble des activités économiques, de l’augmentation des frais de déplacement globaux engagés par les juges de même que de l’augmentation du nombre de pensionnés recevant des prestations en vertu de la *Loi sur les juges*.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir plus de renseignements sur nos crédits organisationnels et/ou dépenses législatives, veuillez consulter les *Comptes public du Canada 2011* (Volume II). Vous trouverez une version électronique des Comptes public sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada à l’adresse <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html>.

SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Résultat stratégique

Une magistrature fédérale indépendante et efficace.

Activités de programme par résultat stratégique

La section suivante décrit les activités de programme du Commissariat à la magistrature fédérale Canada et indique les résultats prévus, les indicateurs de rendement, les cibles, la situation à l'égard du rendement et le sommaire du rendement pour chacune d'elles.

Cette section contient une analyse des résultats des activités de programme suivantes :

- Paiements en application de la *Loi sur les juges*
- Conseil canadien de la magistrature
- Commissariat à la magistrature fédérale Canada
- Services internes

Paiements en application de la *Loi sur les juges*

Ressources financières 2011-2012 (en millions de \$)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
451 770 \$	459 803 \$	459 803 \$

Ressources humaines 2011-2012 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
0	0	0

Sommaire du rendement par activité de programme

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Sommaire du rendement
Traitement et validation précis et rapides des demandes de remboursement de dépenses reçues conformément à la <i>Loi sur les juges</i> et aux lignes directrices internes régissant la gestion financière.	Pourcentage des demandes de remboursement de dépenses traité et validé aux fins d'entrée dans le système de suivi. Pourcentage des demandes de remboursement des dépenses traité selon la norme de service.	100 % des demandes de remboursement de dépenses sont conformes à la <i>Loi sur les juges</i> et aux politiques et lignes directrices ministérielles. 90 % des demandes sont traitées selon la norme de service.	100 % de toutes les demandes reçues ont été vérifiées de manière à garantir la conformité aux politiques et lignes directrices ministérielles. 95,6 % des demandes ont été traitées selon la norme de service.
Tenue de dossiers complets, à jour et validée pour tous les juges et leurs survivants.	Niveau de satisfaction des juges concernant les services.	80 % des juges sont satisfaits des services.	Le sondage sur la satisfaction de la clientèle a révélé que seulement 2 % des répondants étaient insatisfaits de la complétude et de l'exactitude des dossiers, comparativement à 98 % qui

Administration efficace et efficiente des programmes et processus de rémunération et de prestation des juges.	Pourcentage des demandes de rémunération et de prestation traité selon la norme de service.	90 % des demandes de rémunération et de prestation sont traitées selon la norme de service.	ont dit être très satisfaits ou satisfaits. 98 % des répondants au sondage sur la satisfaction de la clientèle ont dit être très satisfaits ou satisfaits.
---	---	---	---

Analyse du rendement :

Comparativement à l'exercice antérieur, il y a eu en 2011-2012 une augmentation de 0,5 % du nombre de juges et une augmentation de ,7 % du nombre de pensionnés en vertu de la *Loi sur les juges*. Malgré l'augmentation de la charge de travail, tous les juges et les pensionnés ont reçu à temps leurs salaires, indemnités et pensions, conformément à la Loi. Selon les résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle, les juges sont généralement très satisfaits des services du CMF, ayant attribué à chaque service des notes d'au moins 80 %. À l'appui du résultat stratégique du CMF, l'atteinte d'un rendement élevé dans cette activité de programme garantit que la magistrature peut continuer à exercer ses fonctions de façon efficace et efficiente, sans délai. L'indépendance de la magistrature est garantie par la prestation indépendante et efficace de la rémunération et des avantages sociaux par le CMF.

Leçons apprises :

Les résultats du sondage renforcent l'importance pour le CMF de soutenir sa forte culture de service en conservant les niveaux actuels de service et de qualité du service. Voici les trois secteurs essentiels pour la poursuite de l'amélioration : cerner les points de contact, rationaliser les processus et répondre rapidement.

Conseil canadien de la magistrature

Ressources financières 2011-2012 (en millions de \$)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
1 707 \$	1 953 \$	1 921 \$

Ressources humaines 2011-2012 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
11	10	1

Sommaire du rendement par activité de programme

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Sommaire du rendement
Fonctionnement efficace des comités du Conseil canadien de la magistrature.	Satisfaction à l'égard de l'administration et du soutien dispensé aux comités.	Nombre de présidents de comités satisfaits du soutien du secrétariat.	Les présidents ont déclaré être satisfaits des services du CCM.

Analyse du rendement :

Le Conseil est formé des 39 juges en chef et juges en chef adjoints des cours supérieures du Canada. Son mandat est de promouvoir l'efficacité, l'uniformité et l'obligation de rendre compte, ainsi que d'améliorer la qualité des services judiciaires dans les cours supérieures au Canada. Le Conseil examine aussi les plaintes déposées contre la conduite de juges de nomination fédérale.

Au cours de l'exercice, les 25 comités et sous-comités du Conseil ont eu des réunions régulières pour faire leur travail selon le mandat du Conseil. Les présidents des comités ont déclaré être satisfaits des services fournis par le Secrétariat du CCM.

Dans le cadre de son mandat qui est d'appuyer la magistrature canadienne, le Commissariat à la magistrature fédérale fournit des services de soutien au bureau du Conseil canadien de la magistrature.

Leçons apprises :

L'établissement de priorités par les membres du CCM est essentiel pour l'exécution par le CCM des plans et pour la réalisation des attentes générales des membres. À cet égard, l'analyse du temps consacré par le personnel au soutien du Conseil est cruciale pour le processus de planification du travail.

Commissariat à la magistrature fédérale Canada

Ressources financières 2011-2012 (en millions de \$)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
8 231 \$	9 217 \$	8 585 \$

Ressources humaines 2011-2012 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
54	49	5

Sommaire du rendement par activité de programme

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Sommaire du rendement
1. Administration précise et rapide du processus de décret.	Pourcentage des présentations en vue d'un décret préparé selon les normes de service.	90 % des présentations sont préparées selon les normes de service.	100 % des présentations en vue d'un décret ont été préparées selon la norme de service.
2. Administration équitable et rapide du processus des nominations à la magistrature	Pourcentage des candidatures sélectionnées et renvoyées aux comités consultatifs rapidement.	95 % des candidatures sont étudiées et vérifiées conformément à la norme de service.	100 % des demandes reçues ont été examinées et vérifiées dans un délai de trois mois.
3. Accès à un outil de collaboration et de courriel fiable et efficace	Pourcentage du temps de disponibilité du système de base pour les utilisateurs. Pourcentage de juges satisfaits du système.	Les systèmes de base sont disponibles 98 % du temps sur une base annuelle. 75 % des juges sont satisfaits du système.	La disponibilité du système JUDICOM était de 99,9 %. 76 % des juges étaient satisfaits ou très satisfaits du système JUDICOM selon le sondage sur la satisfaction de la clientèle.
4. Les juges de nomination fédérale ont accès rapidement à des programmes de formation linguistique rentables et de haute qualité	Délai d'accès des juges aux services de formation.	90 % des juges ont accès à des services d'évaluation et de formation linguistique conformes à la norme de service.	96 % des juges estiment que la formation linguistique reçue lors de la session d'immersion était utile. Dans l'ensemble, presque neuf juges sur dix qui ont suivi la formation linguistique ont déclaré être satisfaits du service fourni.
5. Publication rapide, précise et bilingue des décisions choisies des Cours fédérales	Pourcentage des décisions choisies publiées selon les normes de service. Nombres de fascicules publiés par année. Nombres d'errata publiés par année. Pourcentage des décisions	75 % des décisions choisies sont publiées selon les normes de service. 12 fascicules publiés. Pas plus de 5 errata. 5% des décisions rendues	100 % des décisions selon les normes de service. 13 fascicules publiés Seulement un erratum a été publié en 2011-2012 4 % des décisions ont été publiées

	rendues publiées. L'ajout d'éléments rédactionnels importants.	publiées. Le public canadien a accès à des décisions pouvant être consultées avec confiance et qui ont passé par un processus d'édition approfondi.	Le RCF passe par un processus d'édition approfondi qui comprend la révision et la vérification des renvois et des citations, la préparation de sommaires et de rubriques, et la confirmation de l'exactitude de la traduction. En outre, un certain nombre d'améliorations ont été apportées au processus de publication.
--	---	--	---

Analyse du rendement :

Le Commissariat à la magistrature fédérale est une activité de programme à plusieurs volets bénéficiant à ceux qui participent au processus de nominations à la magistrature de même qu'aux juges de nomination fédérale, à la communauté juridique et au grand public grâce à la publication du *Recueil des décisions des cours fédérales*. En 2011-2012, le CMF a atteint en totalité ou en partie les cibles de rendement pour les résultats prévus de cette activité de programme.

Premièrement, le CMF a atteint une norme élevée en ce qui a trait à l'administration précise et rapide du processus de décrets et du processus de nominations à la magistrature, ce qui a contribué à l'indépendance de la magistrature. Les candidats à la magistrature ont été traités de façon juste et équitable dans le cadre du processus; de plus, un soutien efficace et efficient a été apporté aux comités consultatifs sur les nominations à la magistrature.

Deuxièmement, le CMF fournit aussi des outils rapides et efficaces de collaboration en technologie de l'information de même que de la formation linguistique. Les juges de nomination fédérale ont été en mesure de collaborer efficacement, communiquant de l'information au moyen de JUDICOM, soit la plateforme de technologie de l'information exploitée par le CMF. JUDICOM a excédé les normes de disponibilité du système de même que la cible de satisfaction de 75 %.

Troisièmement, les juges sont mieux en mesure d'exercer leurs fonctions dans les deux langues officielles grâce aux efforts du CMF pour garantir l'accès facile à des services linguistiques pertinents et de grande qualité. Comme il a été indiqué ci-haut, neuf juges sur dix ayant suivi la formation linguistique ont dit être satisfaits du service fourni.

Enfin, les décisions importantes de la Cour fédérale et de la Cour d'appel fédérale ont été facilement, rapidement et fidèlement mises à la disposition des juges de nomination fédérale, de la communauté juridique et du grand public grâce à la publication du *Recueil des décisions des cours fédérales*. De plus, certaines recommandations découlant d'un rapport sur les processus ont été mises en œuvre. Une hausse de la productivité, du rendement et de l'efficacité des opérations et de la prestation de services est le résultat de tous ces changements.

Leçons apprises :

Le CMF s'efforce de répondre aux besoins de services de la magistrature en évaluant continuellement son rendement et en appliquant minutieusement les leçons apprises. Le CMF utilise trois démarches pour relever les occasions d'améliorer la prestation des services.

La première démarche est un sondage sur la satisfaction de la clientèle qui a été mené auprès des juges pour la première fois en 2008 et qui a été répété en 2011. Ce sondage sert à évaluer les opinions des juges concernant l'atteinte du résultat stratégique du CMF consistant à soutenir et promouvoir l'indépendance judiciaire au moyen de services aux juges de nomination fédérale. Le sondage a aussi recueilli des évaluations de rendement sur chaque activité de programme du CMF. Le CMF a appris qu'il peut améliorer continuellement le service grâce :

a) à une meilleure efficacité au moyen de la minimisation du nombre d'étapes du processus de prestation des services aux juges; b) à la réduction des délais de prestation de services; et c) à un point de contact central et uniforme auquel les juges peuvent s'adresser pour obtenir un service.

La deuxième démarche est liée à la gestion et à l'amélioration continue d'un processus interne de prestation de services aux juges. Le CMF a en cours une initiative d'amélioration de la prestation des services, comme le projet de recensement des services et l'analyse du déroulement de chaque activité de programme du CMF effectuée lors du dernier exercice. Cela est soutenu par des diagnostics établis à l'aide de données d'évaluation du rendement indiquant les secteurs où il y a place à l'amélioration de l'efficacité des procédés, des délais de service et de la qualité du contact avec le client.

Troisièmement, le CMF peaufine et met en œuvre son système d'évaluation du rendement. Le CMF a appris que l'établissement de priorités sur l'investissement en personnel et budgétaire constitue un facteur important de succès dans la prestation d'un service de qualité constante répondant à la norme. La direction suit activement l'efficacité de chaque activité de programme par rapport aux cibles ou aux normes. Les améliorations ou les mesures correctives seront établies et mises en œuvre.

En définitive, après l'examen du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) en 2008, le CMF a franchi des étapes pour considérer les points faibles identifiés dans les secteurs de la gestion de l'information et de la sécurité. Une stratégie de gestion de l'information a été élaborée et la période d'application ciblée est de cinq ans. Des activités se sont déroulées pendant la Semaine de sensibilisation à la sécurité, l'objectif étant la formation et la sensibilisation du personnel à la sécurité dans l'organisme.

Tel qu'indiqué dans l'évaluation précédente du CRG, le CMF s'est fait attribuer une note acceptable ou élevée quant à la majorité des secteurs de gestion, en particulier la gestion intégrée et la gouvernance. Mais ce qui compte le plus, c'est que le service à la clientèle a été qualifié de « fort », ce qui reflète la solide orientation sur le service du CMF de même que l'attention que la direction porte à l'obtention d'un rendement élevé.

Services internes

Ressources financières 2011-2012 (en millions de \$)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
875 \$	875 \$	875 \$

Ressources humaines 2011-2012 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
8	8	0

Sommaire du rendement par activité de programme

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Sommaire du rendement
1. Les ressources sont attribuées et utilisées de façon rentable conformément au plan stratégique du CMF.	Ressources inutilisées.	Moins de 5 % des montants prévus au budget annuel sont inutilisés.	Le montant inutilisé est de 6,7 %.
2. Le CMF réussit à attirer et à retenir les bonnes personnes, en temps opportun, pour répondre aux besoins de ses activités actuelles et futures.	Pourcentage d'employés et de membres de la direction satisfaits des services de ressources humaines.	80 % des employés et des membres de la direction sont satisfaits des services de ressources humaines.	80 % des employés et des membres de la direction sont satisfaits des services de ressources humaines.
3. Un lieu de travail exemplaire.	Pourcentage d'employés satisfaits de l'organisation.	80 % des employés sont satisfaits de l'organisation.	79 % des employés recommanderaient le CMF comme un bon endroit où travailler.
4. Les outils de technologie de l'information sont disponibles pour répondre aux besoins du CMF.	Pourcentage du temps de disponibilité du système pour les utilisateurs.	Les systèmes de base sont disponibles 98 % du temps sur une base annuelle.	Les systèmes de base ont été disponibles 99,9 % du temps.

Analyse du rendement :

Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont administrées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales de l'organisation. Ces groupes sont : Services de gestion et de surveillance, Services des communications, Services juridiques, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion des finances, Services de gestion de l'information, Services des technologies de l'information, Services de gestion des biens, Services de gestion du matériel, Services de gestion des acquisitions et Services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les Services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'échelle de l'organisation et non celles fournies uniquement à un programme.

Pendant l'exercice précédent, le CMF a achevé deux importants projets de TI pour la mise à niveau et la sécurité de l'infrastructure. Notre site Web est maintenant conforme à la

Normalisation des sites Internet (NSIv2). Les principaux systèmes opérationnels internes, le système d'information sur les ressources humaines (SIRH), le système des finances (Freebalance), ainsi que le système de courrier électronique et de communication des juges ont été maintenus et sont demeurés opérationnels pendant plus de 99 % du temps.

Le CMF participe à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) et il contribue aux objectifs d'écologisation des opérations gouvernementales par la voie de l'activité de programme des Services internes. Le CMF contribue également au Thème IV (Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement) de la SFDD.

Le CMF contribue à réduire la consommation d'énergie et de CVCA depuis la mise en place de son nouvel environnement de serveurs virtuels, ce qui lui a permis de consolider plus de trente serveurs matériels et de réduire leur nombre à cinq.

Le CMF achète ou loue du matériel plus écoénergétique au fur et à mesure que le matériel atteint la fin de sa durée de vie.

Pour obtenir plus de détails sur les activités du CMF à l'appui de l'écologisation des opérations gouvernementales, voir la liste des tableaux supplémentaires à la section III du rapport.

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Aperçu financier

Les points saillants financiers présentés dans le présent RMR se veulent une vue d'ensemble générale de la situation financière et des activités du CMF.

État condensé de la situation financière (non vérifié) Au 31 mars 2012 (Millions \$)

	% Variation	2011-2012	2010-2011
Montant total net des passifs	4,8	179,1	170,8
Montant total net des actifs financiers	(12,7)	4,8	5,5
Montant net de la dette du ministère	5,4	174,3	165,3
Montant total des actifs non financiers	(43,9)	,4	,7
Situation financière nette du ministère	5,6	173,9	164,6

État condensé des opérations et situation financière nette du ministère (non vérifiés) Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 (Millions \$)

	% Variation	2011-2012	2010-2011
Montant total des dépenses	3,9	472,8	455,0
Montant total des revenus	1,5	13,8	13,6
Coût net des opérations avant le financement et les transferts du gouvernement	4,0	459,0	441,4
Situation financière nette du ministère	5,6	173,9	164,6

Le coût de fonctionnement net pour l'organisme affiche une augmentation de 4,0 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation découle d'une disposition de la *Loi sur les juges* qui permet l'augmentation annuelle des salaires des juges en fonction de l'indice de l'ensemble des activités économiques, de l'augmentation des frais de déplacement globaux engagés par les juges de même que de l'augmentation du nombre de pensionnés recevant des prestations en vertu de la *Loi sur les juges*.

États financiers

On peut consulter les états financiers de l'organisme sur le site Web du CMF au :

<http://www.fja-cmf.gc.ca>

Liste des tableaux supplémentaires

Les tableaux électroniques des renseignements supplémentaires figurant dans le rapport ministériel sur le rendement 2011-2012 peuvent être consultés sur le site Web du CMF au :

<http://www.fja-cmf.gc.ca>

Écologisation des opérations gouvernementales.

Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles.

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Coordonnées de la personne-ressource de l'organisation

Commissariat à la magistrature fédérale Canada
99, rue Metcalfe, 8^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 1E3

Téléphone : 613-995-5140 Téléc. : 613-995-5615

Site Web : <http://www.fja-cmf.gc.ca>

William A. Brooks, Commissaire, téléphone : 613-995-5140
Courriel : william.brooks@fja-cmf.gc.ca

Renseignements additionnels

Pour en savoir plus sur le Conseil canadien de la magistrature, son mandat et ses activités, consulter son site Web :

<http://www.cjc-ccm.gc.ca>

On peut consulter le sommaire du sondage 2011 sur la satisfaction de la clientèle sur le site Web du CMF :

<http://www.fja-cmf.gc.ca>

Loi appliquée par le Commissariat à la magistrature fédérale Canada

Le ministre assume l'entière responsabilité de l'application de la loi suivante devant le Parlement :

Loi sur les juges (L.R.C. (1985), ch. J-1) Février 2007